

COMMUNIQUÉ 07/06/21

PLU DE L'AIGUILLON-SUR-MER LANCEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de l'Aiguillon-sur-Mer, la Communauté de communes Sud Vendée Littoral ouvre une enquête publique du 9 juin au 16 juillet 2021. Objectif : recueillir le maximum d'avis pour nourrir ce projet de développement du territoire.



Issu d'une collaboration entre la municipalité aiguiennaise et Sud Vendée littoral compétente en matière d'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est en cours d'élaboration sur la commune. Ce document, qui permet de fixer la politique d'aménagement du territoire pour les dix prochaines années et règlementer l'occupation du sol, est composé de différentes pièces, notamment un règlement et un plan de zonage.



107, Av. du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85400 Luçon



+33 (0)2 49 58 00 82



l.burdin@sudvendeelittoral.com

LES OBJECTIFS DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le PLU de l'Aiguillon-sur-Mer concentre ses objectifs sur trois grands axes :

- S'appuyer sur les capacités d'accueil des sites et des paysages et tirer parti des ressources dont dispose la commune
- Prendre en compte la dimension d'un pôle touristique et d'une commune vivante toute l'année pour continuer d'accueillir de nouveaux habitants
- Accompagner les acteurs économiques pour un développement communal adapté aux potentialités et aux contraintes du territoire et des filières économiques

UNE ENQUÊTE MENÉE DU 9 JUIN AU 16 JUILLET 2021

Du 9 juin 2021 à partir de 14h30 au 16 juillet 2021 jusqu'à 17h30, une enquête publique est organisée sous le contrôle d'un Commissaire enquêteur nommé par le Tribunal administratif de Nantes. Pendant une durée de 38 jours, toute observation et proposition pourra être recueillie sur le projet de document d'urbanisme.

Où consulter le dossier d'enquête ?

Le dossier est disponible à partir de l'ouverture de l'enquête publique :

- Sur internet: <https://drive.google.com/drive/folders/1htj1uXUIKxFhScovxj-1GS6MhsE5WHkR?usp=sharing>
- Au siège de Sud Vendée Littoral aux heures habituelles d'ouverture
- En mairie de L'Aiguillon-sur-Mer aux heures habituelles d'ouverture

Où et comment faire parvenir ses observations ?

- Sur les registres d'enquête papiers présents en mairie de L'Aiguillon-sur-Mer et au siège de Sud Vendée Littoral
- Par courriel à l'adresse suivante : plu-aiguillon@sudvendeelittoral.fr
- Par courrier à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire enquêteur sur le PLU de l'Aiguillon-sur-Mer – Communauté de Communes Sud Vendée Littoral – Service Urbanisme – 107 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85400 Luçon

- En rencontrant directement, sans rendez-vous, le Commissaire enquêteur qui assurera les permanences suivantes :

Site de l'enquête	Permanences	Jours et heures d'ouverture
Siège de Sud Vendée Littoral 107 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – Luçon	Pas de permanence	Lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
Mairie de l'Aiguillon-sur-Mer 2 place du Docteur Giraudet	Mercredi 09/06/2021 de 14h30 à 17h30 Samedi 26/06/2021 de 9h00 à 12h00 Lundi 05/07/2021 de 14h00 à 17h30 Vendredi 16/07/2021 de 14h00 à 17h30	Lundi au samedi de 8h45 à 12h00

Les observations et propositions reçues par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le site internet de Sud Vendée Littoral : <https://www.cc-sudvendeelittoral.fr/elaboration-du-plu-de-laiguillon-sur-mer/>.

Aussi, si une personne ne souhaite pas voir apparaître son nom, il convient de le signaler au moment du dépôt de l'observation afin de pouvoir l'anonymiser.

Les mesures sanitaires à respecter :

Il est rappelé que les mesures sanitaires liées à la COVID (port du masque obligatoire, distanciation sociale, désinfection des mains avec du gel hydro-alcoolique) doivent être respectées. Chaque administré doit se munir d'un stylo s'il souhaite porter des remarques sur le registre d'enquête papier.

POUR ALLER PLUS LOIN

L'ensemble des modalités d'organisation de l'enquête publique est disponible dans l'arrêté et l'avis d'enquête disponibles sur le site internet de la Communauté de Communes à l'adresse suivante : <https://www.cc-sudvendeelittoral.fr/elaboration-du-plu-de-laiguillon-sur-mer/>.

CONTACT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD VENDÉE LITTORAL

Service Urbanisme – Lucas BURDIN

107, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85400 Luçon

02 49 58 00 82

l.burdin@sudvendeelittoral.fr

www.cc-sudvendeelittoral.fr



Sud Vendée Littoral
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

